

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY** 

Nom du produit: REZUVANT XL HERBICIDE Date de création: 02/26/2021

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

#### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: REZUVANT XL HERBICIDE

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE** 

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Liquides inflammables - Catégorie 4

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

Danger par aspiration - Catégorie 1

# Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement: DANGER!

### **Dangers**

Liquide combustible.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### Conseils de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### **ENTREPOSAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

#### Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### **Autres dangers**

Donnée non disponible

# Information supplémentaire

Les valeurs listées ci-dessous représentent le pourcentage des substances de toxicity inconnue.

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 1.2544 %

# 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr	81406-37-3	15.32%
Pinoxaden	243973-20-8	5.1%

Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	1.28%
Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	0.44%
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	>= 10.0 - < 20.0 %
Hexylene glycol	107-41-5	>= 10.0 - < 20.0 %
Éthylhexanol	104-76-7	>= 1.0 - < 3.0 %
Naphthalene	91-20-3	>= 0.1 - < 0.3 %
Reste	Pas disponible	> 40.0 %

# 4. PREMIERS SECOURS

## Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

**Ingestion:** Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Date de création: 02/26/2021

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Jet d'eau à grand débit

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. La distance de retour de flamme peut être considérable.

#### Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Équipements de protection particuliers des pompiers:** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (ex. tissu, laine). Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter la formation d'aérosols. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Conditions de stockage sures:** Stocker dans un récipient fermé. Défense de fumer. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Ne pas entreposer près des acides.. Oxydants forts. Explosifs. Gaz.

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Ester de 1-méthylheptyle du	Dow IHG	TWA	10 mg/m3
fluroxypyr			
Heavy aromatic naphtha	ACGIH	TWA	200 mg/m3,la vapeur
			d' hydrocarbure totale
	Corteva OEL	TWA	100 mg/m3
	Corteva OEL	STEL	300 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	200 mg/m3,la vapeur
			d' hydrocarbure totale
Hexylene glycol	ACGIH	TWA Vapeur et	25 ppm
		aérosol	

**VECD** 

Date de création: 02/26/2021

79 mg/m3 15 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

CA QC OEL

# Contrôles de l'exposition

Éthylhexanol

Naphthalene

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. **Protection de la peau** 

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

Date de création: 02/26/2021

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** 

Etat physiqueLiquideCouleurjauneOdeurSolvant

Seuil olfactif Donnée non disponible

**pH** 4.80

Point/intervalle de fusion Sans objet

Point de congélation

Point d'ébullition (760 mmHg)

Point d'éclair

Taux d'évaporation (acétate de

Donnée non disponible

coupelle fermée 80 °C

Donnée non disponible

butyle = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limite d'explosivité, inférieureDonnée non disponibleLimite d'explosivité, supérieureDonnée non disponibleTension de vapeurDonnée non disponibleDensité de vapeur relative (air =Donnée non disponible

1)

Densité relative (eau = 1)

Hydrosolubilité

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

octanol/eau

**Température d'auto- Donnée non disponible inflammabilité** 

Température de décomposition Donnée non disponible

Viscosité dynamique 31.7 mPa.s à 20 °C 14.2 mPa.s à 40 °C

Viscosité cinématique Donnée non disponible

Propriétés explosives Non

Propriétés comburantesDonnée non disponibleDensité du liquide0.9785 g/ml à 20 °CPoids moléculaireDonnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Non classé comme danger de réactivité.

**Stabilité chimique:** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles: Aucun(e).

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

#### Toxicité aiguë

#### Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg OCDE ligne directrice 423 Pas de mortalité à cette concentration.

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

## Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.

Comme produit.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, 8.4 mg/l OCDE ligne directrice 403 Pas de mortalité à cette concentration.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Peut provoquer des lésions cornéennes.

#### Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Comme produit.

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

# Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Basé sur l'information pour le composant (s):

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Thymus.

Reins.

Foie.

Thyroïde.

Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.

Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs et poussières de naphtalène.

#### Cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Basé sur l'information pour le composant (s): Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

#### Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

# Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, a montré des effets portant atteinte à la reproduction.

#### Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**

#### Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, > 2,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

#### Pinoxaden

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 2,000 mg/kg OCDE ligne directrice 402 Pas de mortalité à cette concentration.

#### Cloquintocet-mexyl

#### Toxicité aigue par voie cutanée

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

#### Méthyle d'halauxifène

# Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

#### Heavy aromatic naphtha

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Pour un ou des produits semblables: DL50, Lapin, > 3,160 mg/kg

#### **Hexylene glycol**

## Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, 13,200 mg/kg

#### Éthylhexanol

# Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, > 3,000 mg/kg OCDE ligne directrice 402

#### Naphthalene

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphtalène peut être absorbé au travers de la peau en quantité toxique, notamment chez les enfants. DL50, Rat, > 2,500 mg/kg

#### Reste

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

### Cancérogénicité

Composant Liste Classification

Heavy aromatic naphtha ACGIH A3: Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est

pertinente pour l'homme.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

#### **Toxicité**

#### Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

# Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, > 0.225 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en semi-statique, 48 h, > 0.183 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

La toxicité pour les espèces aquatiques se produit à des concentrations supérieures à la solubilité du produit dans l'eau.

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, diatomée de l'espèce de la navicule, Essai en statique, 72 h, 0.24 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Date de création: 02/26/2021

CE50b, algue de l'espèce du Scenedesmus, 72 h, > 0.47 mg/l

CE50r, Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h, > 1.410 mg/l

CE50r, Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis), 14 jr, 0.075 mg/l

NOEC, Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis), 14 jr, 0.031 mg/l

### Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss), 0.32 mg/l

#### Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 5 jr, > 2000mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 5000mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

# Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), > 1,000 mg/kg

#### Pinoxaden

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), dynamique, 96 h, 10.3 mg/l, OCDE ligne directrice 203

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), dynamique, 96 h, 20 mg/l, OCDE ligne directrice 203

CL50, Cyprinodon variegatus (Cyprinodon), dynamique, 96 h, > 16 mg/l, OCDE ligne directrice 203

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en dynamique, 48 h, 52 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

CL50, Americamysis bahia (crevette de Mysid), Essai en dynamique, 96 h, 8.3 mg/l, US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

CE50, Huître, Crassostrea virginica, Essai en dynamique, 96 h, 0.40 mg/l, US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

CL50, Huître, Crassostrea virginica, Essai en dynamique, 96 h, > 0.88 mg/l, US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 48 h, 41 mg/l, OCDE Ligne directrice 201 CE50r, Skeletonema costatum (Diatomée), Statique, 72 h, 0.80 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

#### Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), dynamique, 32 jr, 1 mg/l

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnies, Essai en semi-statique, 21 jr, 6.25 mg/l

# **Cloquintocet-mexyl**

### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Identique à la substance active sous forme ester.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, > 0.97 mg/l, Méthode non spécifiée.

Date de création: 02/26/2021

### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Identique à la substance active sous forme ester.

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en dynamique, 48 h, > 0.82 mg/l, Méthode non spécifiée.

### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Identique à la substance active sous forme ester.

CE50b, algue de l'espèce du Scenedesmus, 96 h, Biomasse, 0.63 mg/l, Méthode non spécifiée. Identique à la substance active sous forme ester.

CE50b, Lemna minor (Petite lentille d'eau ), 14 jr, Biomasse, > 0.42 mg/l, Méthode non spécifiée.

#### Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). DL50 par voie orale, Anas platyrhynchos (canard colvert), > 2000mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (canard colvert), 8 jr, > 5200mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

#### Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), > 1,000 mg/kg

### Méthyle d'halauxifène

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50, Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss), Essai en statique, 96 h, 2.01 mg/l

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, > 3.22 mg/l

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 2.12 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

La valeur CE50 est supérieure à la solubilité dans l'eau.

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 96 h, > 3.0 mg/l

CE50r, Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis), 14 jr, Inhibition du taux de croissance, 0.000393 mg/l

#### Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 1 jr, > 981 mg/l

#### Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, Divers, 0.259 mg/l NOEC, Cyprinodon variegatus (Cyprinodon), Essai en dynamique, 36 jr, 0.00272 mg/l

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 0.484 mg/l

#### Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Date de création: 02/26/2021

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 5 jr, > 5,620 ppm

CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (canard colvert), 5 jr, > 5,620 ppm

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), mortalité, > 2250mg/kg poids corporel.

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, mortalité, > 98.1µg/abeille

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, mortalité, > 108µg/abeille

### Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, mortalité, > 1,000 mg/kg

#### **Heavy aromatic naphtha**

### Toxicité aiguë pour les poissons.

Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 2 - 5 mg/l

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 3 - 10 mg/l

### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 11 mg/l

#### Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

### **Hexylene glycol**

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests). CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 9,450 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

## Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnies, 48 h, 3,200 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Selenastrum capricornutum (algue verte), 72 h, Inhibition du taux de croissance, > 429 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

# Toxicité pour les bactéries

CE50, Bactérie, 16 h, > 5,000 mg/l, hUCC

#### Éthylhexanol

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 32 - 37 mg/l

CL50, Vairon à grosse tête (pimephales promelas), 96 h, 28.2 mg/l, OCDE ligne directrice 203

### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 35.2 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 39 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

#### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aguatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 11.5 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Date de création: 02/26/2021

#### Toxicité pour les bactéries

CE50, Bactérie, 16 h, 256 - 320 mg/l

### **Naphthalene**

### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles. CL50. Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel). 96 h. 0.11 mg/l

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 1.6 - 24.1 mg/l

#### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Skeletonema costatum (algue marine), Inhibition du taux de croissance, 72 h, 0.4 mg/l

#### Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Divers, dynamique, 40 jr, mortalité, 0.37 mg/l

#### Reste

### Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

#### Persistance et dégradabilité

#### Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de

I'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 32 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.2 mg/mg

#### Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Hydrolyse, demi -vie, 454 jr

#### Pinoxaden

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### Cloquintocet-mexyl

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### Méthyle d'halauxifène

**Biodégradabilité:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène. La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 7.7 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente

# Heavy aromatic naphtha

**Biodégradabilité:** Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

#### Hexylene glycol

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de

Date de création: 02/26/2021

l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation**: 81 % **Durée d'exposition**: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.30 mg/mg

### Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	2 %
10 jr	29 %
20 jr	48 %

### Éthylhexanol

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** > 95 % **Durée d'exposition:** 5 ir

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 68 % **Durée d'exposition:** 17 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.95 mg/mg

Demande chimique en oxygène: 2.70 mg/mg

#### Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	26 - 70 %
10 jr	75 - 81 %
20 jr	86 - 87 %

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH Demi-vie atmosphérique: 9.7 h

Méthode: Estimation

#### **Naphthalene**

**Biodégradabilité:** Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Date de création: 02/26/2021

Demande théorique en oxygène: 3.00 mg/mg

#### Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	57.000 %
10 jr	71.000 %
20 jr	71.000 %

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH Demi-vie atmosphérique: 5.9 h

Méthode: Estimation

Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation

#### Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

**Bioaccumulation:** Faible potential de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.04 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Mesuré

#### Pinoxaden

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.2

#### Cloquintocet-mexyl

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5)

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.3 Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621 Poisson

#### Méthyle d'halauxifène

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.76

Facteur de bioconcentration (FBC): 233 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 42 jr

#### **Heavy aromatic naphtha**

**Bioaccumulation:** Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

#### Hexylene glycol

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0.58 Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC): 3 Calculé.

#### Éthylhexanol

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Date de création: 02/26/2021

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.1 Mesuré

#### **Naphthalene**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.4 OCDE ligne directrice 107

Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300 Poisson 28 jr Mesuré

#### Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

#### Mobilité dans le sol

### Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 6200 - 43000

#### Pinoxaden

Aucune donnée trouvée.

### **Cloquintocet-mexyl**

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 38070 Estimation

#### Méthyle d'halauxifène

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 5684

### **Heavy aromatic naphtha**

Aucune donnée trouvée.

## **Hexylene glycol**

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 1 Estimation

# <u>Éthylhexanol</u>

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 800 Estimation

# **Naphthalene**

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 664

#### Reste

Aucune donnée trouvée.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Date de création: 02/26/2021

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TDG** 

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

**Nations unies** N.O.S.(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle

d'halauxifène)

UN 3082 **Numéro ONU** 

Classe Groupe d'emballage Ш

Polluant marin Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxifène

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID.

Nations unies N.O.S.(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle

d'halauxifène)

**Numéro ONU** UN 3082

Classe Groupe d'emballage Ш

Polluant marin Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxifène Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Transport en vrac selon

l'annexe I ou II de

MARPOL 73/78 et le code

IBC ou IGC

#### Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Ester de

**Nations unies** 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxifène)

**Numéro ONU** UN 3082

Classe Groupe d'emballage Ш

### Information supplémentaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TANSPORTS **ROUTIERS OU FERROVIAIRES** 

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

# 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# Code national de prévention des incendies du Canada

Classe IIIA

#### Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

#### Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires ( PCPA ): 34045 Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire : Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

#### SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques plantes terrestres non ciblées

### 16. AUTRES INFORMATIONS

# Système d'évaluation des dangers

**NFPA** 

Santé	Inflammabilité	Instabilité
2	2	0

#### Révision

Numéro d'identification: 97076915 / Date de création: 02/26/2021 / Version: 2.1

Code DAS: GF-4270

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

### Légende

(c)	plafond de la limite d'exposition professionnelle
ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
С	limite du plafond
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Canada. Ontario OELs

CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
CEV	Valeur d'exposition plafond
Corteva OEL	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	Dow IHG
Р	Plafond
SKIN	Absorbé par la peau.
STEL	Valeur limite à courte terme
TLV-C	Valeur Limite Plafond
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

#### Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC -Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution: PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structureactivité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH -Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT -Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié. des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant. aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. CA